

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151126-2015\_B597-DE  
Date de télétransmission : 27/11/2015  
Date de réception préfecture : 27/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B597**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - "La Haute Duranne" à Aix-en-Provence - 95 logements PLS – Famille et Provence**

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques - ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate - CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguiilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence - DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Héléne, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Jöel - FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_1\_05**

**BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire -  
« La Haute Duranne » à Aix-en-Provence - 95 logements PLS – Famille et Provence  
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Famille et Provence sollicite l'octroi d'une subvention de **471 267 €** au titre du logement social, pour la construction de 95 logements sur la commune d'Aix-en-Provence.

**Exposé des motifs :**

À l'occasion d'une mise en cohérence avec la RT 2012, applicable aux permis de construire déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le Conseil de Communauté a déclaré d'intérêt communautaire (délibération n°2013\_A031 du 28 mars 2013) les modalités de soutien à la production de logements sociaux sous forme de forfaits selon le type de financement de l'opération et sa surface utile.

Famille et Provence sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour l'attribution de ses subventions au titre du logement social pour la construction de 6 bâtiments en R+4 ou 5 « partiel » comprenant 95 logements collectifs ainsi que 3 surfaces commerciales sur un terrain situé le long de l'Avenue Galilée sur l'îlot 32 de la ZAC de la Duranne à Aix-en-Provence.

Ce projet favorise le « vivre ensemble » et prévoit des espaces communs extérieurs et intérieurs : espaces verts en cœur d'îlot central, hall avec bibliothèque, salle de réception collective, laverie collective. Il s'inscrit de plus dans une démarche bioclimatique et vise la certification BDM niveau Or.

La typologie des logements se décline en 26 T2, 45 T3, 20 T4 et 4 T5 avec terrasses.

Le démarrage des travaux est prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour une livraison prévue au 2<sup>ème</sup> semestre 2017.

Le prix de revient de cette opération s'élève à 14 492 593 €.

↳ La subvention sollicitée au titre du forfait logement locatif social, en application de la délibération n° 2013\_A031 s'élève à **471 267 €** pour 6 732,38 m<sup>2</sup>.

**Plan de financement prévisionnel :**

Prêts PLS	12 296 333 €
CPA	471 267 €
Fonds propres	1 724 993 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 492 593 €</b>

Ville	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Adresse	Nb de logts	Coût de l'opération	Type de subv	Montant
Aix-en-Provence	FAMILLE ET PROVENCE	La Haute Duranne	Îlot 32 ZAC de la Duranne 13 AIX EN PROVENCE	95	14 492 593 €	Forfaits PLS	471 267€
<b>Total subventions</b>							<b>471 267 €</b>

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 déclarant d'intérêt communautaire les principes d'intervention en faveur des opérations de construction de logements sociaux ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution de subventions aux maîtres d'ouvrage concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux, déclarée d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 5 novembre 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une subvention d'un montant maximum de **471 267 €** à Famille et Provence pour la construction de 95 logements sociaux à Aix-en-Provence ;
- **APPROUVER** les termes de la convention définissant les modalités de versement de cette subvention ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférent à l'exécution de cette délibération ;
- **DIRE** que cette subvention sera prélevée sur l'AP N° 2010/3 de la Direction Habitat.



DIRECTION GENERALE ADJOINTE  
PROSPECTIVE, AMENAGEMENT, EMPLOI ET FORMATION  
Département Stratégies, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville  
Direction Habitat

N°

**CONVENTION**

entre

**la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix  
et  
FAMILLE ET PROVENCE**

**Opération «La Haute Duranne»  
Située à Aix-en-Provence**

# CONVENTION

Relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «La Haute Duranne» réalisée par Famille et Provence au titre des aides au logement locatif social.

## ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA)  
Représentée par le Vice-Président Délégué, Monsieur Jean-Claude FERAUD, agissant  
en exécution de la délibération du Bureau en date du 26 novembre 2015  
d'une part,

## ET

Famille et Provence, représentée par son Directeur Général, Monsieur Alain  
COURAZIER, agissant en exécution de la délibération du Conseil d'Administration en  
date du 7 février 2013  
d'autre part,

## Préambule

Afin de faciliter la production de logements sociaux sur son territoire, la Communauté  
du Pays d'Aix a déclaré d'intérêt communautaire les actions suivantes :  
- Construction neuve - Acquisition-amélioration : aide forfaitaire à la surface utile :  
délibération n° 2013\_A031 du Conseil communautaire du 28 mars 2013

## Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités de  
participation financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'opération «La Haute  
Duranne» réalisée par Famille et Provence pour la réalisation de 95 logements PLS  
situés à Aix-en-Provence.

## Article 2 – Montant de l'aide de la Communauté du Pays d'Aix

Par délibération n°..... du Bureau du 26 novembre 2015, la Communauté du Pays  
d'Aix a attribué une aide d'un montant de **471 267 €** correspondant aux forfaits RT  
2012.

## Article 3 – Modalités de versement

Le paiement de la subvention par la Communauté du Pays d'Aix s'effectuera selon les  
modalités suivantes :

- un premier acompte de 30 % pourra être versé dès le démarrage des travaux, sur justification du commencement de l'opération (Ordre de Service) et production de la décision d'agrément délivrée par la DDTM 13,
- des acomptes pourront être versés en fonction de l'avancée du projet au prorata d'un décompte certifié par le Directeur Général. Ces acomptes ne pourront pas excéder 80 % de l'opération,
- le solde interviendra à la fin de l'opération, sur production de justificatifs d'exécution (déclaration d'achèvement des travaux), accompagnés du décompte définitif certifié par le Directeur Général (état des paiements effectués et liste des factures acquittées).

**Fait en deux exemplaires originaux  
à Aix-en-Provence, le**

Pour Famille et Provence

Pour la Communauté du Pays d'Aix

**Le Directeur Général  
Alain COURAZIER**

**Le Vice Président Délégué  
Jean-Claude FERAUD**

*Conformément à la délibération n°  
2015*

*du 26 novembre*

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Actions et aides financières – Logement social d'intérêt communautaire - "La Haute Duranne" à Aix-en-Provence - 95 logements PLS – Famille et Provence**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS-MASINI**

